

Description

Le conducteur ou la conductrice de véhicules légers conduisent différents types de véhicules à moteur (fourgons ou camionnettes avec remorque) servant à transporter et à livrer des marchandises chez la clientèle. Responsables du chargement et de l'état des marchandises qu'ils transportent, ces professionnels assurent les livraisons à temps et dans de bonnes conditions. Ils entretiennent également leur véhicule et remédient aux pannes courantes.

Leurs principales activités consistent à :

Préparation du transport

- organiser la tournée, planifier l'itinéraire en évaluant le temps nécessaire au chargement et au déchargement des marchandises;
- vérifier les documents de transport (adresses de livraison, délais, poids des marchandises, etc.);
- contrôler le fonctionnement du véhicule et/ou de la remorque (roues, freins et dispositifs d'attelage, éclairage);
- charger les marchandises, parfois à l'aide d'un transpalette ou de la plate-forme de levage du véhicule;
- répartir judicieusement les charges;
- arrimer le chargement avec des sangles, des barres de blocage, des filets, etc. afin de respecter les normes de sécurité et les prescriptions de l'entreprise;

Transport et livraison des marchandises

- conduire le véhicule dans des conditions de circulation variables (trafic, météo), utiliser les appareils électroniques de bord (calculateurs numériques d'itinéraire, GPS, tachygraphe, téléphone, etc.);
- effectuer la livraison selon les exigences du client;
- décharger la marchandise et en vérifier l'état;
- accomplir les formalités administratives, signer les bordereaux selon les directives;

Entretien des véhicules

- assurer l'entretien courant des véhicules et des remorques;
- laver la carrosserie et nettoyer l'intérieur de la cabine;
- contrôler les systèmes électriques, la pression des pneus, etc. et remplacer les pièces défectueuses;
- maintenir en bon état les outils se trouvant dans les véhicules ainsi que les systèmes de levage;
- en cas de panne, prendre des mesures appropriées pour le dépannage et les réparations urgentes;
- éliminer les déchets selon les normes environnementales en vigueur.

Environnement de travail

Les conducteurs de véhicules légers travaillent généralement seuls. Dans certains cas, lorsque la quantité ou le type de marchandises l'exigent, ils sont accompagnés par un-e collègue. Ils collaborent essentiellement avec les responsables de la logistique qui supervisent les tâches confiées, et entretiennent des contacts réguliers avec la clientèle. Les conducteurs et conductrices de véhicules légers sont soumis à des réglementations strictes en matière de conduite et d'emploi du temps. Le plus souvent, ils parcourent de courtes distances. Leurs horaires de travail peuvent être irréguliers, certaines livraisons étant en effet programmées tôt le matin, le soir ou le week-end.

Formation

La formation de conducteur ou de conductrice de véhicules légers s'acquiert par un apprentissage. Pendant la formation, l'apprenti-e doit obtenir le permis de conduire catégorie B ou BE (camionnette avec remorque), titre obligatoire pour se présenter à l'examen final.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise de transports routiers;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (11 jours sur 2 ans).

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- 17 ans révolus le 30 novembre de la 1^{re} année de formation;
- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de conducteur ou de conductrice de véhicules légers.

Contenu

Branches professionnelles (sur 2 ans):

- exécution de transports;
- assurer l'entretien, la sécurité et la protection de l'environnement.

Remarque: il ne faut pas confondre chauffeurs livreurs (formés en emploi et titulaires d'un permis de conduire correspondant) et détenteur-trice d'une AFP de conducteur-trice de véhicules légers.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Disposition à de fréquents déplacements
- Bonne acuité visuelle
- Sens de l'orientation
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Résistance physique
- Facilité de contact
- Autonomie et débrouillardise

Perspectives professionnelles

Le conducteur ou la conductrice de véhicules légers est engagé-e par des compagnies de transports routiers, par de petites ou moyennes entreprises (industries, fournisseurs de pièces détachées, détaillants, etc.) ou par des grands groupes commerciaux (livraisons de dépôts à succursales ou pour des particuliers). Avec de l'expérience et selon son esprit d'initiative, il ou elle peut accéder à des postes de chef-fe de livraison ou de responsable de parc de véhicules.

De bonnes capacités d'organisation et la connaissance des langues sont des avantages dans cette profession.

Perfectionnement

Les conducteurs de véhicules légers peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de conducteur ou conductrice de véhicules lourds.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p. ex. brevet fédéral).

Outre la formation continue obligatoire (OACP) assurée par l'ASTAG, les conducteurs de véhicules légers ont la possibilité de suivre des cours sur les transports (conduite économique, sécurité routière et au travail, premiers secours, etc.), la logistique (arrimage et chargement) ou la mécanique automobile mis sur pied par différents partenaires.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Assistant en maintenance d'automobiles AFP/Assistante en maintenance d'automobiles AFP
- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Déménageur/Déménageuse
- Logisticien AFP/Logisticienne AFP

Adresses

Association suisse des transports routiers (ASTAG)
Wölflistrasse 5
3006 Berne
Tél.: 031 370 85 85
<http://www.astag.ch>